

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

## Séance du Conseil Municipal du mardi 14 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme LIME Angèle, Maire.

**Etaient présents** : Mmes, BEFFY Stéphanie, GIRARDET Fabienne, LIME Angèle, PIGUET Colette, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PIGUET Aurélien.

**Absent(e)s excusé(e)s** : GAILLARD Alexandre

**Absent(e)s** : Néant

**Délégation de pouvoir** : Néant

Un scrutin a eu lieu, Jean-Xavier BILLAMBOZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR

**1° GESTION DU PERSONNEL** : accueil de M. GERDY Quentin, nouvel adjoint technique polyvalent, en remplacement de Monsieur Christian WETZEL.

#### **2° URBANISME** :

- Vente terrains communaux
- Point Maison Séniors : reporté au prochain conseil
- Point sur les dernières autorisations accordées

**3° BOIS** : délibération lot affouage en plus et lot de branchages

**4° JOURNÉE DE NETTOYAGE** : Convention CITEO

#### **5° BATIMENTS COMMUNAUX** :

- Remboursement caution LIDOINE Guillaume et arrivée de Clémence BADEREDDINE
- Audit salle des Fêtes/Mairie

**6° VOIRIE** : achat parcelle de M. et Mme Jacques DELONGEVILLE

**7° CCLL** : transfert de compétence assainissement

#### **8° Conventions SATE et ADAT**

#### **9° POINTS DIVERS**

- **Cartes avantages Jeunes** : année 2024-2025
- **Commission Cadre de vie du 16/04/2024**
  - Organisation 8 mai 2024
  - Organisation 13 juillet 2024
- **Demande association Krav Maga**
- **Planning Elections européennes 9 juin**

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Contrat de vente d'herbe à M. Thibaud GAILLARD
- Remboursement d'avance de fonds à M. LOPES Guillaume
- Vente épareuse

Demandes acceptées à l'unanimité

---

**1° GESTION DU PERSONNEL** : accueil de M. GERDY Quentin, nouvel adjoint technique polyvalent Suite au départ de M. WETZEL Christian, employé communal, M. Quentin GERDY a été recruté en tant qu'adjoint technique polyvalent depuis le 01/05/2024.

## **2° URBANISME** :

### **- Vente terrains communaux**

Mme le Maire explique que les deux terrains communaux situés au 15 chemin des Vaches pour l'un et au 3 bis Canton Larizet pour l'autre ne sont toujours pas vendus.

Elle propose d'accéder à la proposition de l'agence immobilière Demeures Comtoises de Saône afin d'établir une convention pour un mandat de vente semi-exclusif.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, autorise Mme le Maire à signer la convention pour un mandat de vente semi-exclusif avec l'agence immobilière Demeures Comtoises de Saône.

### **- Vente d'herbe à Thibaud GAILLARD**

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 14 juin 2022, celui-ci avait attribué, par 7 voix pour, 1 contre et 4 abstentions (M. PETERLE Gaston ne prenant pas part au vote), la vente d'herbe de la parcelle ZH n°24 pour la saison culturelle 2022 à M. DELONGEVILLE Jacques, cette vente d'herbe avait été reconduite en 2023. Le conseil municipal autorisait Mme le Maire à signer le contrat de vente d'herbe concerné.

Mme le Maire explique que Monsieur Jacques DELONGEVILLE ne désire plus exploiter la parcelle ZH n°24 « Au village » en 2024.

Elle propose d'établir un nouveau contrat de vente d'herbe annuelle sur la parcelle ZH n°24 avec M. Thibaud GAILLARD, exploitant agricole qui a effectué une demande auprès de la municipalité.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, accepte que M. Thibaud GAILLARD exploite la parcelle ZH n°24 sous la forme d'une vente d'herbe en 2024 et autorise Mme le Maire à signer le contrat de vente d'herbe concerné.

Le conseil municipal précise bien que cette vente d'herbe n'autorise pas le pâturage sur cette parcelle et qu'il est contracté dans l'attente du positionnement de la municipalité quant à son éventuel projet d'aménagement sur cette parcelle.

### **- Point Maison Séniors** : point reporté au prochain conseil

## **Point sur les dernières autorisations accordées**

### **● Déclarations de travaux** :

- ROUSSEL Isabelle -1 rue du Tacot : Création d'une pergola bioclimatique
- AGOSTINHO Antoine - 8 impasse « Aux nids d'oiseaux » : Abri de jardin
- JEANGUILLAUME Thibaut et HUMBERT Audrey - 6 grande rue : Renouvellement des tuiles, menuiseries en PVC blanc et création de 2 ouvertures
- MOUGET Aurélien - 6 impasse du Rucher : modifications suite DAACT non conforme pour carport
- GAILLARD Thibaud - 4 Le Faubourg : changement de toiture d'un bâtiment agricole

- COTE Denis - 14 rue du Tilleul : réalisation d'un mur en pierre avec barrière en métal et clôture en grillage
- RAUX Mickaël – 12 rue du Tilleul : Modifications d'ouvertures, agrandissement d'un balcon, pose de fenêtres de toit

### **3° BOIS** : délibération lot affouage en plus et lot de branchages

M. Vincent COQUIARD, 1<sup>er</sup> adjoint explique que des arbres non attribués ont été abattus par un affouagiste dans la parcelle 8. La commune a proposé aux affouagistes de réaliser de nouveaux lots pour cette saison dans cette parcelle. Le délai de vidange a été prolongé jusqu'au 31 août pour ces nouveaux lots.

Mme le Maire demande au conseil municipal de valider 5 attributions dans la mesure où un candidat n'est pas retenu pour non-respect du règlement relatif à l'affouage.

Le conseil municipal, par 09 voix pour, (M. COQUIARD Vincent et M. PIGUET Aurélien ne prennent pas part au vote.

- fixe le montant total des lots supplémentaires de l'affouage 2023-2024 à 200 €, ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 40 €/affouagiste (5),

- autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **4° JOURNÉE DE NETTOYAGE** : Convention CITEO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, autorise Mme le Maire à signer la convention dite de « lutte contre les déchets abandonnés » avec l'éco-organisme CITÉO en charge du recyclage des emballages et papiers ménagers en France.

Il s'agit d'un soutien de 0.90 €/habitant pour aider les communes dans la mise en œuvre d'actions telle que « J'aime la nature propre »

### **5° BÂTIMENTS COMMUNAUX**

#### **- Remboursement caution LIDOINE Guillaume et arrivée de Clémence BADEREDDINE**

Mme le Maire explique que M. LIDOINE Guillaume a demandé la résiliation du bail du logement communal n°2 au 4 rue de l'Eglise qu'il occupe depuis le 30/09/2022.

Mme BADEREDDINE Clémence a fait part de sa candidature par mail en date du 30/03/2024 pour ce logement communal n°2 au 4 rue de l'Eglise.

Mme le Maire :

- propose de lui attribuer le logement à compter du 01/05/2024. Le loyer s'élève à 310,49 € à la date de mise à disposition et sera révisé tous les ans selon l'indice de référence des loyers (IRL).

- sollicite le versement d'une caution par Mme Clémence BADEREDDINE de 310,49 € correspondant à un mois du loyer initial.

- sollicite le remboursement de la caution à M. LIDOINE Guillaume d'une montant de 300 € correspondant à un mois du loyer initial.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, attribue par 11 voix pour, le logement communal n° 2 au 4 rue de l'église à Mme Clémence BADEREDDINE à compter du 01/05/2024, sollicite le versement d'une caution par Mme Clémence BADEREDDINE de 310,49 € correspondant à un mois du loyer initial et accepte le remboursement de la caution à M. LIDOINE Guillaume d'une montant de 300 € correspondant à un mois du loyer initial.

### **- Audit salle des Fêtes/Mairie**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Bureau d'études thermiques, 8 Route d'Asnans - 39120 Chaussin, réalisera l'audit de la Mairie, des Ecoles et de la salle polyvalente pour un montant de 4 899,99 € TTC.

### **6° VOIRIE** : achat parcelle de M. et Mme Jacques DELONGEVILLE

Mme le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement de voirie de la rue du Tilleul, une division parcellaire a été opérée afin que la municipalité puisse acquérir la parcelle située au carrefour de la rue des Ecoles et de la rue du Tilleul actuellement propriété de M. et Mme DELONGEVILLE Jacques et sur laquelle le bus scolaire roule pour effectuer le ramassage scolaire.

La SELARL de Benoît DEROCHÉ, géomètre expert — 6 quai Bugnet à Besançon a effectué le bornage de cette parcelle AB 390, d'une contenance de 4 centiares.

Mme le Maire propose d'acquérir la parcelle AB 390 d'une contenance de 4 centiares au prix de 70 euros le m<sup>2</sup> et d'inclure dans l'acte de vente de cette parcelle de M. et Mme DELONGEVILLE Jacques à la municipalité, une clause indiquant que la municipalité prendra en charge la création d'un puits perdu et d'un caniveau sur la propriété de M. et Mme DELONGEVILLE Jacques à hauteur de 50 % du prix des travaux, pour un montant maximum de 1117,68 euros TTC pris en charge par la municipalité. Les autres 50% seront pris en charge par M. et Mme DELONGEVILLE Jacques. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 4 abstentions, valide cette proposition d'achat et autorise Mme le Maire ou les Adjoints au Maire à procéder à la transaction foncière énoncée ci-dessus et à signer l'acte afférent.

Mme BOSSET notaire à QUINGEY s'occupe de toutes les formalités liées à ces transactions.

**7° CCLL** : transfert de compétence assainissement. Dossier reporté au conseil municipal suivant.

### **8° CONVENTIONS SATE et ADAT**

#### **• Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)**

Mme le Maire explique le contexte :

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune (ou le groupement de communes) doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

- Décide de solliciter, pour 2024, l'assistance technique du Département du Doubs dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Assainissement collectif

- Décide d'inscrire, (si la contribution excède 25 €) au budget 2024, une enveloppe de 174,90 € ( $0,30 \times 583$  habitants = 174,90 €) au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,

- Autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

• **Avenant à la Convention « Prestation de délégué à la protection des données réalisée par l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires**

Mme le Maire rappelle la délibération qui avait été prise le 03/09/2018 et propose au conseil municipal de signer l'avenant n°01 à la convention pour la réalisation de missions optionnelles (hors pack de base) proposées par l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (ADAT).

Le conseil municipal, **par 11 voix pour**, autorise Mme le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

**9° POINTS DIVERS**

- **Cartes avantages Jeunes : année 2024-2025**

Mme le Maire explique que la Municipalité a été destinataire d'une proposition de « Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté » de vendre ou offrir la carte Avantage Jeunes pour l'année 2024-2025.

Les jeunes intéressés devront se faire connaître en mairie en juin afin de commander le nombre de cartes nécessaires au prix de 9 euros la carte.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, propose d'offrir la carte aux jeunes habitant de la commune âgés de 11 ans à 18 ans.

- **Remboursement avance de fonds à M. LOPES Guillaume**

Madame le Maire explique que la facture de 65,45 € TTC du 30/04/2024 de Cave de la Joux – 14 place Bugnet - 25270 LEVIER a été payée directement par M. LOPES Guillaume pour l'achat d'une corbeille cadeau.

Mme le Maire sollicite l'accord du conseil pour rembourser M. LOPES Guillaume

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour (M. LOPES Guillaume ne prend pas part au vote) de rembourser la facture réglée par M. LOPES Guillaume d'un montant de 65,45 € TTC.

- **Vente épareuse**

La Municipalité a décidé de mettre en vente l'épareuse dont elle n'a plus l'utilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, de vendre ce matériel à M. Cédric CHATELAIN habitant 20 Grande Rue à CHAMESEY (25380) pour la somme de 1500 €.

- **Commission Cadre de vie du 16/04/2024**

• **Organisation 8 mai 2024** : Cette année, la cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu à TREPOT à 10h30 avec l'ensemble des autres villages. Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts de Montrond-le-Château.

• Organisation 13 juillet 2024

Le 13 juillet, les feux d'artifice seront tirés à Montrond le Château. Le Castel Festif a accepté, à la demande de la municipalité, de tenir une buvette lors de cette soirée. De la petite restauration est prévue ainsi qu'un DJ.

- **Demande association Krav Maga** : M. David TORNIER de l'association PALUEM occupe une salle tous les lundis, semaine impaire. Il demande, pour la saison 2024-2025, s'il était possible de relouer cette salle tous les lundis afin de pouvoir améliorer le suivi et la formation des élèves.

Les membres du conseil municipal, afin de conserver un peu de marge de manoeuvre dans le planning de la salle des fêtes, ne souhaitent pas accéder à sa demande.

- **Planning Elections européennes 9 juin** : le planning est en cours d'élaboration.

Prochain conseil le 03/07/2024

Séance levée à 23 h 00

Numéro de délibération	Objet
2024/14-05-01	Vente de terrains communaux : signature convention agence Demeures Comtoises
2024/14-05-02	Vente d'herbe à Thibaud GAILLARD
2024/14-05-03	Affouage - Lots supplémentaires
2024/14-05-04	Journée nettoyage — signature convention CITÉO
2024/14-05-05	Logement communal : remboursement caution à LIDOINE Guillaume et attribution logement
2024/14-05-06	Achat parcelle AB 390 à M. et Mme DELONGEVILLE Jacques
2024/14-05-07	Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau SATE
2024/14-05-08	Avenant à la Convention « Prestation de délégué à la protection des données réalisée par l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires
2024/14-05-09	Cartes Avantages Jeunes saison 2024-2025
2024/14-05-10	Remboursement avance de fonds à M. LOPES Guillaume
2024/14-05-11	Vente épareuse
2024/14-05-12	Annule et remplace la délibération n°2024/14-05-06 - Achat parcelle AB 390 à M. et Mme DELONGEVILLE Jacques

Le Maire,  
Angèle LIME

Secrétaire de séance  
Jean-Xavier BILLAMBOZ

